(8) 16/1/16/8. (Dax) **Épitaphe de C. Antonius Blandus.**

Site nom moderne : Dax. *Localisation niv. 1 :* France. *niv. 2 :* Nouvelle-Aquitaine. *niv. 3 :* Landes. *niv. 4 :* Dax.
Support : Indéterminé. *Matériau :* Marbre marbre ou gneiss (voir Notice, p. 32-33). *Description et état du monument :* Très mutilé sur toutes ses faces, le monument n'est plus aujourd'hui qu'un bloc informe, mais il a fait récemment (en 2011) l'objet d'un nettoyage méticuleux et d'un traitement propre à garantir désormais sa survie.
Lieu de déc. : Dax. *Contexte local :* Dax était, sous l'Empire romain, la capitale de la cité des Aquenses. *Cond. déc. :* En 1891, "dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancien château de Dax, pour la construction d'un établissement de Bains Salés, dans les fondations des gros murs" (Duverger) c'est-à-dire dans une portion de la muraille gallo-romaine reprise dans la construction du château (Taillebois).
Lieu de conserv. : Dax. *Institution de conserv. :* Musée de Borda. *N° inv. :* MD.81.1.44. *Autres mesures ou remarques :* Dimensions actuelles : 65/68/30,5. Dimensions d'origine (Taillebois) : 15/76/30,5 (?).
Description du champ épigr. : Sur la face antérieure du monument. Dimensions conservées : 51/53. Dimensions d'origine (Taillebois) : 103/57. Marges disparues. *État de conserv. :* Très dégradé ; en particulier, l'encadrement mouluré (l = 4,5) dans lequel, selon Taillebois (1891, p. 234), l'inscription était enfermée au moment de la découverte, a disparu partout.
Datation du texte : 121-200 ; *Justif. dat. :* Formulaire.
Écriture : Capitale majuscule. *Style écr. :* Gravure de bonne qualité. Les lettres capitales sont assez resserrées en largeur en raison de la densité du texte (O ovales ; V aux traits faiblement écartés, de même que les A dont le trait intermédiaire est plutôt déplacé vers le haut ; E et T, qui témoignent d'une certaine influence de l'écriture peinte, avec des traits ondulés et courts). Bien que les lignes soient parfois chargées, il n'y a pas de recours à des ligatures, en tout cas sur la partie aujourd'hui visible, sauf peut-être ND à la ligne 3. La longueur du texte a imposé des coupures de mots (l. 2/3, 3/4, 5/6, 10/11) pas toujours heureuses (10/11), et peut-être aussi la coupure AD·OPTIVOS, l. 9, du moins si Taillebois l'a bien vue sur la pierre (cf. *ILA* 1). La mise en page était soignée (bons alignements à gauche et à droite des lignes 4 et 5) ; si la disposition du texte proposée par Taillebois est fidèle à l'original, les lignes, parfaitement alignées horizontalement, étaient bien centrées en largeur, notamment grâce au recours à des points triangulaires, finaux (l. 6 et 7), initial et final (l. 11).
Éd. : CIL, XIII, 415 ; ILA Landes et Pyrénées-Atlantiques, 8. Autres éditeurs : Taillebois 1891 (cf. Duverger, BSBorda 1891, p. LXXXIII) ; Bost & Fabre 2014.
Comm. : Allmer 1890-1898, p. 173-174 ; Desmoulins 1963, p. 457.
H. min. lettres : 4. *H. max. lettres :* 5,6. *H. moy. interligne :* 2,5 à 5,6. (l. 2 : 5 à 5,6 ; l. 3 : 5 à 5,3 ; l. 4 : de 4,3 à 5 (I long [Ipsius] de 6,2 cm; l. 5 : de 4,5 à 4,7; l. 6 : de 4,2 à 4,5 ; l. 7: environ 4 cm. l. 1-2 : 5 à 5,6 ; l. 2-3 : 3,8 à 4 ; l. 3-4 : 2,8 à 3 ; l. 4-5 : 2,8 à 3 ; l. 5-6 : 3 à 3,2 ; l. 6-7 : 2,5 à 2,6. Le reste a disparu.)

Texte 0A :

C▲ANT▲BLANDO▲EX▲

VOLVNTATE▲TESTA

ME⁽NT⁾I▲ANT▲SECV⁽ND⁾I

NAE▲MATRIS▲IPSIVS▲C▲AN

BLANDVS▲ET▲C▲ANT▲VALEN

TINVS▲NEPOTES▲ET▲HER▲

EIVSD▲SECVNDINAE▲ET▲

L▲CORN▲VALENTINVS▲

PATER▲ADOPTIVOS▲

C▲ANTON▲VALENTI

NI▲P▲C

C(aio) Ant(onio) Blando ex

uoluntate testa-

me⁽nt⁾i Ant(oniae) Secu⁽nd⁾i-

nae matris ipsius C(aius) An(tonius)

Blandus et C(aius) Ant(onius) Valen-

tinus nepotes et her(edes)

eiusd(em) Secundinae et

L(ucius) Corn(elius) Valentinus

pater adoptiuos

C(aii) Anton(ii) Valenti-

ni p(onendum) c(urauerunt)

Texte 0B :Type de texte : Épitaphe

Apparat crit. : Toutes les lectures dépendent de Taillebois 1891, p. 234. À Caius Antonius Blandus, selon les dispositions testamentaires d'Antonia Secundina, mère de celui-ci. Caius Antonius Blandus et Caius Antonius Valentinus, petits-fils et héritiers de cette même Secundina, ainsi que Lucius Cornelius Valentinus, père adoptif de Caius Antonius Valentinus, ont fait faire et poser ce monument
Remarques : Cet intéressant document fait d'abord connaître une famille de notables dacquois citoyens romains : trois générations, mais seulement quatre membres, dont seuls étaient encore vivants, à la date de la rédaction du texte, les deux *nepotes,* auxquels il faut ajouter le *pater adoptiuus* du cadet. Cette mention explicite de l'adoption, rare dans l'épigraphie de l'Occident, est peut-être matérialisée dans le *cognomen* de l'adopté, qui est celui de l'adoptant (Salomies 1992, 16 et 43-44). Intéressant aussi est le *nomen* de la testatrice, Antonia, identique à celui de son défunt mari, parent épousé afin d'éviter une dispersion de patrimoine, ou mari reçu après une adoption par un membre de cette même famille, ou peut-être même patron épousé après qu'il l'eut affranchie. On retiendra ici que, quel que soit le mode par lequel Antonia Secundina était entrée dans la famille, elle s'était intégrée à un groupe dynastique qui suggère l'appartenance à un cercle d'honorabilité. Honorabilité que signale d'ailleurs l'onomastique des membres de la famille : les gentilices (Antonius, Cornelius) sont plutôt rares et distingués, et les surnoms (Blandus, "au physique agréable", Valentinus, Secundinus), sont latins ou au moins d'apparence latine (sur Blandus, Delamarre 2003, p. 77 peut-être en rapport avec celt. *blando-*; cf. Delamarre 2007, p. 43). Ainsi, l'union des gentilices et des *cognomina* confère à cette famille, qu'on dira d'origine locale faute d'en savoir plus, une certaine distinction. br />Autre sujet de réflexion, la prescription juridique énoncée aux lignes 2 et 3. La mention testamentaire s'accompagne ici d'un souci de précision qui se manifeste fortement dans l'expression *ex uoluntate testamenti*, inconnue en Aquitaine méridionale et assez peu fréquente ailleurs (*ILS*, 1103a ; 2588). Même si elle a la même implication que la mention (*ex*) *testamento* plus communément utilisée, elle relève d'une sorte de juridisme qui tend à insister, non seulement sur la validité d'une succession régulière, mais avant tout sur la force de la volonté de la testatrice (cf. Cicéron, *De leg*., 1.14 ; *Brutus*, 198, et d'Ors 1968, 266, 276-277), dont les dispositions sont scrupuleusement appliquées. Le souci de préciser les relations de parenté entre les personnages cités doit refléter ce qu'était le contenu du testament lui-même : dans cette famille au moins bien pourvue, la transmission du patrimoine ne devait laisser place à aucune équivoque ou imprécision. On ignore de quoi était constitué ce patrimoine, mais la découverte à Dax (nos 101 et 101 bis) de deux marques sur brique marquées du *nomen* ANT(*onius*), et l'apparition en Gascogne et dans le piémont pyrénéen de ce même gentilice, orientent vers de grandes et puissantes nébuleuses familiales exerçant une forte emprise dans le domaine de la production agricole, de l'élevage et des activités dérivées de ces derniers (Fabre 1993, 82 ; Fabre 2000 ; Réchin 2000 ; Réchin et al. 2003 ; Fabre 2004a ; Fabre 2004b ; Fabre 2005 ; Schenck-David 2005, p. 93-97 ; Réchin 2006 ; Réchin et collab. 2006, 152-155 ; Colléoni 2007 ; Réchin 2008 ; Sablayrolles 2009b ; Leveau *et al*., dir., 2009 ; Sillières 2009).